



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 56946

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la suggestion faite dans le rapport du Conseil d'Etat intitulé « L'Etat et les technologies de l'information. - Vers une administration à accès pluriel » rendu public en mars dernier, d'élaborer une politique d'accès aux technologies de l'information et de la communication en direction de publics en difficulté, notamment « les personnes handicapées pour lesquelles le développement de modalités d'accès à distance sont évidemment indispensables ». Il souhaiterait connaître quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'élaborer une telle politique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56946

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 380